

Eric Bron, Starinvest : "Nous proposons aux conseillers un produit tepa et anti-ISF"

Par Jean Cholet / 17 Mars 2008 / 07:19

S'adressant à une clientèle haut de gamme via un réseau sélectif de CGPI, la société d'ingénierie financière et fiscale Finaréa lance un produit « loi Tepa » optimisant la réduction d'ISF. Entretien avec Eric Bron, directeur commercial de Starinvest.

Newsmanagers : Quelle est l'activité de Starinvest ?



Eric Bron : Nous sommes une société d'ingénierie financière et fiscale qui monte des opérations, et non pas une plate forme qui ne fait que les sélectionner à l'attention des CGPI. Nous travaillons en direct avec certains CGPI sélectionnés parce que nos produits s'adressent à une clientèle finale haut de gamme à la recherche de fortes réductions d'impôts.

Quel type de produits commercialisez-vous ?

- Nous travaillons principalement sur les produits d'outre mer (Loi Girardin) que nous montons depuis 15 ans. C'est notre vitrine. En fonction des opportunités, nous commercialisons aussi d'autres produits comme par exemple l'immobilier en LMP ou en loi Malraux. Cette année l'actualité fiscale de la loi TEPA nous a conduit à créer un véhicule spécifique qui permet de profiter de la réduction maximum de l'ISF tout en restant totalement en accord avec la volonté du législateur : l'aide aux PME. Aussi, avons-nous créé Finaréa, Holding Animatrice totalement éligible à cette réduction.

Quel est le principe de ce produit ?

- Nous allons approcher cette loi sous l'angle de l'entreprise. La plupart du temps, les opérateurs travaillent la vente de fonds avec des plafonds relativement faibles et la nécessité d'intégrer, au niveau de la réduction ISF, la quote-part d'investissement réellement effectuée dans les PME.

Avec Finaréa, nous avons une autre approche. La souscription au capital de cette holding, elle-même PME, est intégralement éligible à la réduction de l'ISF à hauteur de 75 % de l'investissement dans la limite du plafond de 50.000 euros, ce qui correspond à un investissement de 66.667 euros.

Outre cette réduction à l'ISF, l'investissement est aussi éligible à la loi Madelin, 25 % du montant sont déductibles de l'impôt sur le revenu (dans la limite de 5.000 € pour un célibataire et de 10.000 € pour un couple marié/pacsé.

Le fonctionnement de la holding animatrice est également différent, puisque son statut engendre la mise en place d'un processus d'animation réel des PME avec des missions qui correspondent déjà pratiquement à ce que fait « Fleuret & associés », co-fondateur de Finaréa.